

Vesoul, le 12 septembre 2017

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône,

à

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
maternelles et élémentaires,
Sous couvert de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Division des élèves

Dossier suivi par :
Dorothee Carteron
Téléphone
03 84 78 63 45
Mél.
ce.sco.dsden70
@ac-besancon.fr

5, place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Objet : Election des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année scolaire 2017-2018

Références :

Note 2017-128 du 04 juillet 2017 – B.O. n° 26 du 20 juillet 2017.
Note DGESCO B3.3. n° 2017-0083 du 10 juillet 2017

Pièces jointes : - guide pratique

- annexes 1A et 1B : liste et dépôt de candidatures
- annexe 2 : procès-verbal des résultats
- annexe 3 : calendrier
- note d'information aux parents d'élèves
- note ministérielle du 10 juillet 2017

Conformément aux instructions ministérielles précisées dans la note ministérielle citée en référence, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles auront lieu, **le vendredi 13 ou le samedi 14 octobre 2017**. Vous trouverez explicitées dans le « guide pratique » joint les différentes phases du processus électoral. Concernant les modalités de remontée des résultats, je vous précise que la saisie des résultats des élections s'effectue uniquement via l'application nationale ECECA (élections aux conseils d'école et aux conseils d'Administration).

I - Elections des représentants de parents d'élèves dans le 1^{er} degré

La procédure reste identique à celle de la campagne de 2016-2017 : vous réalisez la saisie des données dans ECECA. Je vous remercie de bien vouloir vous assurer que vous détenez les droits pour cette accéder à cette application. La validation définitive des résultats sera réalisée par la DSDEN de Haute-Saône.

La phase de saisie :

Il convient de saisir les résultats du vote, puis de cliquer sur « calcul de la répartition » et « enregistrer les données ». A ce stade, il est encore possible d'effectuer toutes les opérations suivantes : imprimer le procès-verbal, modifier sa saisie initiale, réimprimer un procès-verbal, si nécessaire.

Dès que vous aurez cliqué sur « **transmettre pour validation** », vous ne pourrez plus faire de nouvelles saisies. Toute rectification devra être réalisée par la DSDEN, par envoi d'un courriel sur la messagerie suivante : ce.sco.dsden70@besancon.fr

La phase de validation :

Vous devez valider vos saisies pour permettre à mes services de procéder à la validation définitive des résultats.

II - Calendrier des opérations :

Les différentes dates des opérations électorales seront précisées dans un tableau détaillé qui joint en annexe.

Compte-tenu de l'importance que les fédérations de parents d'élèves attachent à ce processus, **une communication sur les résultats provisoires au niveau national est prévue le mercredi 18 octobre 2017**.



III – Proclamation des résultats

La publication des résultats officiels du premier degré interviendra au plus tard à la fin du mois d'octobre, dès la clôture de la phase de validation. Il importe que cette validation des résultats se fasse sans délai de façon à ne pas en retarder la publication.

Le conseil d'école doit obligatoirement se réunir dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats. Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser ce premier conseil d'école dans les délais impartis, **et ce avant les vacances scolaires de la Toussaint.**

IV – Informations pratiques

2/2

- **La transmission des procès verbaux**

Les procès verbaux signés seront transmis aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) de votre circonscription en un exemplaire, une copie étant conservée dans l'école. Je vous rappelle qu'un procès-verbal des résultats doit immédiatement être affiché à l'école dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

- **La validation par la DSDEN**

Les IEN de chaque circonscription sont chargés de centraliser les procès-verbaux et de les transmettre **pour le lundi 16 octobre 2017** à la division des élèves de la DSDEN pour vérification et validation définitive.

- **Documentation**

Vous trouverez des documentations relatives à cette application :

- sur le site de diffusion d'Orléans : <http://diff.in.ac-orleans-tours.fr> > application "ECECA" > menu "Documentations". Ce site est accessible à partir du réseau RACINE (réseau interne Education Nationale).
- sur le site *Eduscol* dans la rubrique « Établissements et vie scolaire »>Fonctionnement des établissements scolaires >Parents d'élèves » notamment une foire aux questions destinée à vous permettre de répondre aux questions les plus fréquentes sur les élections des représentants de parents d'élèves.
- **Assistance**
 - pour toute difficulté relative au processus électoral, je vous remercie de vous rapprocher de votre IEN de circonscription ou de la division des élèves.
 - pour toute difficulté relative à l'application, je vous invite à contacter l'animateur TICE.

Liliane MÉNISSIER